
SENAT

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES SOCIALES

Vendredi 27 février 1959. — *Présidence de M. André Dulin, président.* — La commission s'est réunie pour entendre M. Paul Bacon, ministre du travail, sur la politique sociale du Gouvernement.

Souhaitant la bienvenue à M. Paul Bacon, le président a pensé être l'interprète de la commission en exposant les principales questions qui inquiètent ses collègues :

— crise de l'emploi ;

— modifications intervenues récemment dans le service des prestations sociales et l'organisation générale de la sécurité sociale, atteignant surtout les personnes âgées et, au premier chef, les anciens combattants.

Le ministre a tout d'abord parlé de la situation de l'emploi, caractérisée par une augmentation sensible du chômage partiel — notamment dans les industries textiles et annexes — et du chômage total.

Sont également sérieuses les difficultés dans les industries de l'équipement électro-ménager, du cycle, de la machine agricole et les constructions navales. Dans l'industrie automobile et aéronautique, on connaît quelques inquiétudes, mais il est raisonnable de penser que celles-ci auront pu être atténuées à l'automne.

Des mesures de reconversion des industries, de reclassement professionnel sont à l'étude; certaines ont déjà été prises; d'autres seront soumises au Parlement dès la reprise de ses travaux.

En particulier, le Gouvernement envisage de créer des zones exceptionnelles d'expansion, permettant la reprise de l'activité économique, en premier lieu dans les Vosges, le Nord et le Pas-de-Calais (Lille et Dunkerque) et la Loire-Atlantique.

Le ministre a ensuite abordé les problèmes intéressant la sécurité sociale.

Il a rappelé les dispositions récemment mises en vigueur, destinées à équilibrer l'ensemble du budget du régime général et de chacune de ses branches (assurances sociales et allocations familiales): relèvement du plafond de cotisation, modification du taux des cotisations patronales, franchise de 3.000 F par semestre pour certains assurés, aménagement du régime de fabrication des produits pharmaceutiques, réforme de la liste des produits remboursables, différenciation du ticket modérateur, aménagement du régime des cures thermales.

Le total des économies ainsi réalisées se monte à 36 milliards. Le coût de la prise en charge du Fonds national de solidarité par le régime général représente, pour celui-ci, une charge nouvelle qui peut être estimée à 57 milliards.

Certains aspects de cette réforme d'ensemble ont suscité des difficultés dont le Gouvernement a pris immédiatement conscience: ainsi a été rapidement assoupli le principe de la franchise de remboursement des produits pharmaceutiques. D'autres améliorations sont actuellement recherchées en accord avec les ministres de la santé publique, des anciens combattants et des finances.

Le ministre a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées par différents commissaires.

— M. Abel-Durand, sur les moyens de remédier à la crise de l'emploi dans les chantiers navals, évoquant notamment la possibilité d'une aide à l'armement. Le Gouvernement se préoccupe d'agir dans une double direction, celle des mesures économiques et financières d'aide à la construction et à l'armement, celle des conversions d'entreprises et du reclassement professionnel.

— Mme Cardot, sur la situation des petites communes qui n'ont pas de fonds de chômage, qui devraient pouvoir être

aidées par les sections départementales du Fonds national. M. Bacon a affirmé que le Gouvernement se préoccupe de mettre au point très rapidement une formule répondant à ce souci.

— M. Dutoit, sur la gravité de la situation aux Etablissements Fives-Cail. Le ministre a précisé que la moitié des demandeurs inscrits après les mesures de licenciement collectif ont déjà pu retrouver un emploi; un certain nombre d'autres ont pu être réembauchés par l'entreprise elle-même.

— Le président Dulin, sur les problèmes inextricables en matière d'emploi, que ne manquerait pas de provoquer une fin rapide, et cependant souhaitée par tous, des opérations militaires en Algérie, suivie de la démobilisation de plus de 200.000 hommes; le président s'est également montré préoccupé des problèmes de la formation professionnelle pour adultes et de la promotion sociale.

— Le ministre a insisté sur la ferme détermination du Gouvernement de favoriser la formation professionnelle des adultes, dont il cherche à améliorer le régime et à élargir les possibilités, et la promotion ouvrière, technique et sociale qui fera l'objet, aujourd'hui même, d'un conseil interministériel.

— Mme Cardot sur la situation, au regard de la franchise de 3.000 F, de certaines catégories de veuves de guerre et de certains jeunes gens de moins de vingt ans poursuivant des études supérieures, M. Bacon a donné l'assurance que le Gouvernement étudierait ces cas spéciaux avec l'intérêt qu'ils méritent.

— M. Plait sur les faibles économies qui résulteront finalement du système de la franchise, les dangers courus par l'industrie pharmaceutique française en raison de l'ouverture du Marché commun, l'anomalie de l'abaissement du coefficient K en électroradiologie — en ce qui concerne le coefficient ERK, le ministre a exposé que les corrections nécessaires étaient sur le point d'être apportées d'un commun accord entre tous les intéressés — la possibilité d'aménager la répartition géographique des bénéficiaires de cures thermales.

— M. Brun, sur les frais de gestion élevés que nécessitera l'application de la franchise de 3.000 F.

— Le président et M. Baudin sur l'affectation au budget général de l'Etat des recettes du Fonds national de solidarité, spécialement dégagées à cet effet par le Parlement en 1956 (140 milliards).

— M. Pugnet sur la ventilation du déficit de 115 milliards des assurances sociales et de l'excédent de 112 milliards des allocations familiales.

— M. Abel-Durand, sur l'anomalie d'une disposition de la récente réforme judiciaire prévoyant que les appels des décisions prud'homales seront portés devant les cours d'appel.

— M. Baudin sur le relogement des vieillards expulsés, le jeu des dispositions du code civil sur l'obligation alimentaire et ses incidences sur l'attribution des allocations diverses, y compris celle servie par le Fonds national de solidarité.

— M. Dulin, sur les intolérables conflits entre caisses lorsque des travailleurs ont été affiliés au cours de leur vie professionnelle à des régimes différents, sur la nécessité, aussi, de tout mettre en œuvre pour accélérer la liquidation des dossiers et le paiement des retraites auxquelles ont droit ces travailleurs âgés.